



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-253

Déposé le : 30.10.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

CHUV : des conditions de travail catastrophique ! A qui la faute ?

Commentaire(s)

Un des problèmes récurrent majeur des hôpitaux est le manque de personnel.

Presque tous les départements du CHUV souffrent d'une pénurie d'infirmiers et de médecins. Cet état de fait contribue fortement à une dégradation de leurs conditions de travail et ne permet souvent plus une prise en charge rapide et optimale des patients.

Congé maternité, congé maladie, changement d'affectation : des absences difficilement gérables qui augmentent encore la charge de travail des personnes qui restent.

Malgré de nombreuses protestations et manifestations ... rien ne change !
Le confort du patient diminue et le confort du soignant n'existe plus ...

Le principal problème semble être une question de planification et surtout d'organisation, car le CHUV ne cherche pas à limiter ses dépenses en personnel.

Il est cependant vrai qu'il est difficile de trouver du personnel qualifié, car il y a un laps de temps important entre le temps nécessaire à la formation et les besoins réels et immédiats.

Il me paraît donc important de développer d'autres stratégies et ainsi d'arrêter de créer de nouvelles structures et d'augmenter le nombre du personnel au CHUV.

Nous devons plus utiliser les forces en présence ...

Dans notre canton, l'Etat a le quasi-monopole de la santé et les multiples casquettes du Chef de Département n'arrangent rien.

Une synergie et un partenariat public / privé me paraît indispensable ; partenariat qui doit être naturellement favorable à l'Etat, mais également aux partenaires privés ... Ce qui n'est actuellement pas le cas dans le domaine ambulatoire en raison d'une tarification peu adaptée.

En ce qui concerne l'hospitalisation, de nombreux cas stationnaires de type DRG pourraient être traités dans des institutions privées et cela à des tarifs plus avantageux, comme le montre la Surveillance des prix (<https://www.spitaltarife.preisueberwacher.ch/fr>).

L'activité médicale et notamment le volume des opérations doit être donc mieux répartie dans notre canton.

Ma question est simple : Quand le Conseil d'Etat va-t-il insérer un partenariat public / privé comme une priorité dans son plan stratégique ?

Conclusions

Souhaite développer



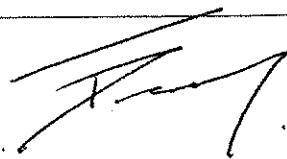
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Thierry Dubois

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch